



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 18088

Texte de la question

M. Patrick Leroy réitère les demandes faites par la question écrite publiée au Journal officiel du 13 juillet 1997 demeurée à ce jour sans réponse, concernant l'école maternelle Jolimont à Toulouse (Haute-Garonne) et attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les perspectives de la rentrée 1998 à cette école. Après la suppression d'un poste d'enseignant l'an passé, cette école a connu des problèmes de surpeuplement empêchant la mise en place d'un accueil et d'une pédagogie véritables et entraînant la limitation des inscriptions à 30 élèves par classe et l'orientation des inscriptions supplémentaires vers les écoles de Marengo et La Juncasse. Cette situation a déclenché, à la rentrée 1997, un long conflit avec occupation de l'école par les parents d'élèves pendant 2 mois, à l'issue duquel le précédent inspecteur d'académie s'est engagé à ouvrir une classe supplémentaire à la rentrée 1998 « eu égard à l'évolution démographique et scolaire du quartier Jolimont ». Or, il semblerait que l'actuel inspecteur d'académie ait décidé de revenir sur les engagements de son prédécesseur et de ne pas rouvrir de poste alors que l'école maternelle Jolimont doit accueillir en 1998, comme en 1997, 126 élèves, enfants de 2 ans et demi compris. Il lui demande en conséquence s'il entend prendre des dispositions afin d'ouvrir à nouveau la classe précédemment fermée et de permettre le bon fonctionnement de cette maternelle.

Texte de la réponse

En application de la déconcentration administrative, les mesures d'aménagement du réseau scolaire relèvent de la compétence des autorités académiques qui répartissent, après consultation des organismes et des partenaires intéressés les moyens qui leur sont alloués, en fonction des priorités départementales. L'évolution des effectifs, les taux d'encadrement, les contraintes liées à la ruralité ou aux difficultés d'environnement, figurent parmi les éléments d'appréciation retenus. Des renseignements recueillis auprès de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Garonne, il apparaît que la situation à l'école maternelle Jolimont à Toulouse ne présente pas de difficulté particulière. Les effectifs constatés le jour de la rentrée scolaire dans cette école de quatre classes étaient les suivants : 99 enfants de 3 ans et plus, soit un taux d'encadrement de 24,75, et 111 enfants de 2 ans 6 mois et plus, soit un taux d'encadrement de 27,75. Les représentants des parents d'élèves et des enseignants n'ont d'ailleurs fait aucune observation sur les structures pédagogiques de cette école lors de la tenue des instances consultatives.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18088

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4211

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5549